

1 Pourquoi un Vélobus ?

Le Vélobus, «ça roule»...c'est rapide.

Le périmètre de ramassage est plus important qu'à pied (4-5 km).

Les enfants apprécient se rendre à l'école à vélo entre amis.

- ils arrivent en classe aérés et donc plus disposés à se concentrer ;
- ils découvrent ou redécouvrent leur quartier et alentours ;
- ils s'initient au code de la route et à l'autonomie.



2 L'équipement

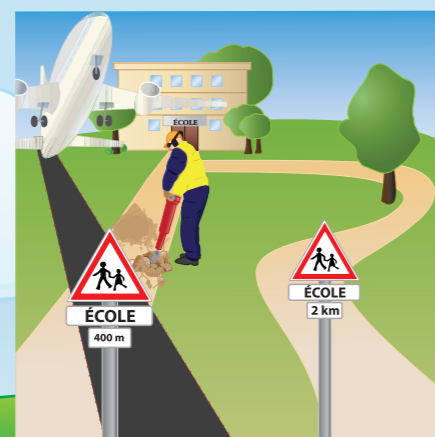
**Premier gage de sécurité :
un vélo bien équipé et bien entretenu !**

**Pour plus de sécurité, les enfants
doivent mettre un casque !**

3 Comment organiser le convoi de Vélobus ?

Une seule précaution : **éviter tout accident** (chute, accrochage, etc.):

- en roulant en file indienne à une vitesse limitée (env. 10 km/h) ;
- en gardant une distance entre les vélos (env. 2m) ;
- en empruntant l'itinéraire le plus sûr ;
- en respectant scrupuleusement le code de la route ;
- en se rendant bien visibles (gilet fluo, lumière, écarteur) ;
- en attachant bien les cartables (pas de lanière qui pendouille...).



4 Consignes préventives pour le pilote de ligne

Le pilote a reconnu l'itinéraire à l'avance et prend la tête du groupe.

Le pilote prend soin de **se faire accompagner par un ou plusieurs adultes** (2 pour 5 à 7 enfants) : l'un d'eux en queue de peloton, équipé d'un sifflet, pour couvrir le groupe, les autres au sein du peloton, à intervalle régulier.

L'accompagnateur de tête a pour mission de conduire le groupe et d'accueillir les nouveaux arrivants qui attendent aux arrêts prévus sur la ligne.

L'accompagnateur de queue a pour mission de surveiller les enfants, de rendre le groupe bien visible par les usagers de la route, et d'avertir l'accompagnateur de tête de tous problèmes (par exemple à l'aide d'un sifflet).

Aucun enfant n'est autorisé à dépasser le pilote. Chacun doit garder la place qui lui a été attribuée au sein du groupe ! En aucun cas le convoi ne peut virer à la course.

Le pilote veille à ce que le groupe reste bien compact, au besoin en s'arrêtant régulièrement.

Aux carrefours à feux, il insiste auprès des enfants pour qu'ils ne suivent pas aveuglément le reste du groupe au risque de brûler un feu rouge...

Si le groupe est scindé par un feu qui passe au rouge, le pilote attend le reste du groupe de l'autre côté du carrefour.

Le pilote convient de certains gestes avec les enfants : le bras levé pour informer le groupe d'une intention de s'arrêter, le bras tendu à gauche ou à droite pour les changements de direction.



5 La bonne conduite à l'usage des enfants

- **Je respecte les consignes** des accompagnateurs.
- **je garde ma place** dans le groupe pendant tout le trajet ;
- **je roule toujours à droite** ;
- **je veille toujours à former** avec les autres enfants un **groupe compact** ;
- **je traverse les rues comme il a été convenu par le groupe.** Les accords pris peuvent varier d'un carrefour à un autre ;
- **je porte un équipement spécial**, par lequel les autres usagers de la route peuvent facilement distinguer notre groupe ;
- **je roule sur un vélo en bon état** ;
- **je suis attentif sur la route**, j'ai les yeux et les oreilles grands ouverts ;
- **je tiens compte des autres usagers de la route**, en respectant tout spécialement les piétons.



6 D'autres consignes,

pas inutiles à rappeler à tout le monde

- **Mettre en pratique les règles du code de la route**, et notamment la priorité à droite ;
- **observer les principes d'une conduite préventive** : communiquer avec les autres usagers de la route (par la sonnette, le bras, le regard), connaître son vélo et la qualité de ses reflexes et prévoir les obstacles ;
- **s'adapter à la vitesse de l'enfant qui précède** ;
- **ne pas obstruer la voie publique lors d'un arrêt** (par exemple, à l'approche d'un carrefour, sur un passage pour piétons) ;
- **tenir le guidon à deux mains** ;
- **éviter les trous et ne pas franchir les bordures de trottoir** sur le vélo, etc.

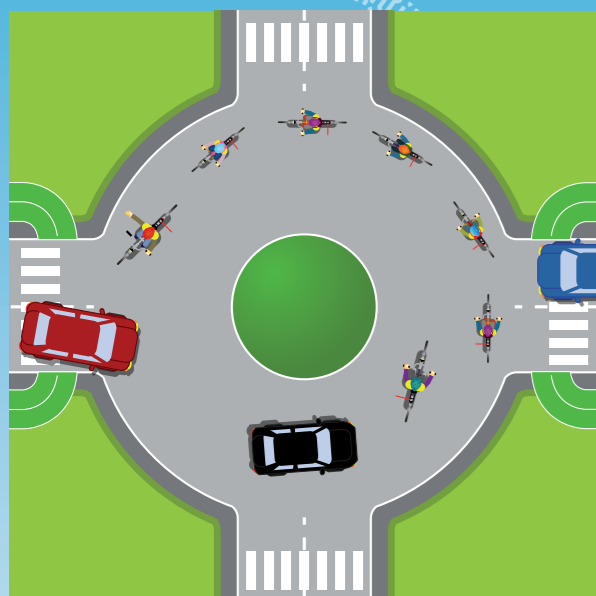


7 Droits et devoirs du cycliste

Pistes et bandes cyclables

Les pistes et bandes cyclables sont réservées aux seuls vélos (sauf dérogation autorisant les cyclomoteurs). Lorsqu'elles existent, il est très fortement recommandé aux cyclistes de les emprunter.

Sur la route



• Lors d'un dépassement, les automobilistes sont tenus de **ne pas s'approcher à moins d'un mètre** en agglomération (1,5 mètre hors agglomération) ;

• rouler à deux de front n'est pas recommandé ;

• Dans les ronds-points :

• le groupe reste en file indienne sur la droite et suit l'accompagnateur de tête.

• L'accompagnateur de queue se décale vers le milieu du rond point afin d'empêcher les autres usagers de doubler le groupe.

• Pour tourner à gauche, il est interdit aux cyclistes de **passer par le centre du rond point**.

• le remonte-file (dépassement de voitures à l'arrêt) à droite est interdit ;

• le remonte-file (dépassement de voitures à l'arrêt) à gauche est considéré comme un dépassement, donc **autorisé** si « possibilité de reprendre sa place dans le courant normal de la circulation sans gêner celle-ci ».



Piétons

Les aires piétonnes sont accessibles aux vélos (en roulant au pas et en ne gênant pas les piétons).

Les trottoirs sont interdits aux vélos, sauf :

- pour les enfants de moins de 8 ans ;
- en tenant son vélo à la main le cycliste redevenant piéton.

Stationnement

Il est interdit d'accrocher le vélo au mobilier urbain en dehors des équipements spécialement destinés à cet usage

Sécurité routière

Se déplacer en vélo, c'est agréable, écologique, économique et sain, mais encore faut-il que ce soit sans danger.

Une règle d'or : **être vu et compris par les autres usagers** de la route en adoptant un comportement prévisible (indiquer les changements de direction et vérifier que le message est perçu avant de modifier sa trajectoire). Il est recommandé de **bien choisir son itinéraire**.

Éviter si possible les routes à grande circulation.

En ville, **mieux vaut traverser les quartiers résidentiels** plutôt que d'emprunter les grands axes.

Anticiper les situations les plus délicates, en particulier sur les ronds-points et lors des dépassements de plusieurs véhicules :

- en ralentissant et se serrant sur la droite ;
- en interdisant l'usage du port de baladeur (type : iPod, Walkman et autres appareils sonores...) qui pourrait altérer la vigilance du cycliste en cas d'alerte de danger.



Règles, cadres, usages et comportements à destination des accompagnateurs d'un vélobus



www.reseaumillepattes.org



www.reseaumillepattes.org